

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2018 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN, DANDINE, MOUCHAGUE, BONNET-LECLERCQ, MACARY, PUJOL N.

MM. EYCHENNE, RESCANIERES, LABEUR, BLANDINIERES, BONNEFONT, DOUMENC, FABRY, LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes BENAZET, BACH, GOURMANDIN, LAVIGNE, MERIC, PUJOL M.

Secrétaire : Mme DANDINE.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

II/ Proposition de virement de crédit sur le budget primitif 2018 de la Régie Municipale des Eaux, en dépenses d'investissement.

Madame Le Maire informe l'Assemblée que compte tenu des imprévus liés au marché de travaux concernant la sectorisation, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit sur le budget primitif 2018 de la Régie Municipale des Eaux.

Madame Le Maire propose d'effectuer le virement de crédit suivant, en dépenses d'investissement :

- Article 2158.13 : - 6 000.00 Euro.
- Article 2315.12 : + 6 000.00 Euro.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide d'effectuer un virement de crédit de 6 000.00 Euro de l'article 2158.13 à l'article 2315.12, en dépenses d'investissement sur le budget primitif de la Régie Municipale des Eaux.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

III/ Proposition de nouveaux tarifs pour la cantine municipale, pour la rentrée de septembre 2018.

Madame Le Maire informe l'Assemblée d'un avenant à la convention pour la fourniture de repas en liaison froide entre la Commune de VARILHES et l'Association Hérisson Bellor qui fixe le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Madame Le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine, pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- pour les enfants domiciliés sur la commune : 3,93 €TTC
- pour les enfants domiciliés hors commune : 6.64 € TTC

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les tarifs de la cantine proposés ci-dessus par Madame le Maire.
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2018.

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires liées à ces modifications.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

IV/ Proposition de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2018, par laquelle il est proposé aux Communes membres de statuer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes portant sur la suppression :

- Au titre de la compétence supplémentaire « protection et mise en valeur de l'environnement » de la compétence suivante : « préservation de la qualité des eaux dans le cadre d'un SOCLE que la Communauté d'Agglomération aura approuvé, à compter du 1^o janvier 2018, pour son périmètre compris dans les bassins versants de son territoire ».
- Au titre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire » de l'alinéa suivant : « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (non transféré suite à l'opposition par délibérations avant le 27 mars 2017 de plus du quart des communes membres représentant au moins 20% de la population) » ; la Communauté d'Agglomération n'exerçant pas cette compétence, il est en effet préférable d'en supprimer toute mention dans les statuts.

Elle présente le projet de modifications desdits statuts et demande au Conseil Municipal de se prononcer dans le cadre de la procédure des articles L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise que ces modifications sont décidées par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale : deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal de chaque Commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la Communauté d'Agglomération pour se prononcer sur ces modifications.

Il est précisé que pour la modification des statuts ayant trait aux compétences, à défaut de délibération d'une Commune, son avis est réputé favorable (article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

L'Assemblée, après délibération, par :

- . 16 Voix « Pour »
- . 0 Voix « Contre »
- . 0 « Abstention ».

Article 1 : approuve la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes telle que figurant ci-dessous, à savoir suppression au titre de :

- La compétence supplémentaire « protection et mise en valeur de l'environnement », de la compétence suivante : « préservation de la qualité des eaux dans le cadre d'un SOCLE que la Communauté d'Agglomération aura approuvé, à compter du 1^o janvier 2018, pour son périmètre compris dans les bassins versants de son territoire » ;
- La compétence « aménagement de l'espace communautaire » de l'alinéa suivant : « plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (non transféré suite à l'opposition par délibérations avant le 27 mars 2017 de plus du quart des Communes membres représentant au moins 20% de la population) » ;

Article 2 : autorise Madame Le Maire à engager les démarches nécessaires.

V/ Proposition de vente à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes d'un terrain communal cadastré section ZB, N° 61 à Laborie.

Madame Le Maire donne lecture du courrier de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes qui propose d'acquérir le terrain cadastré section ZB, N° 61, appartenant à la Commune de Varilhes et situé Chemin de Péliissou, au Lieu-dit le Vignoble (voir plan cadastral en annexe).

Madame Le Maire indique que la surface de ce terrain est de 995 m² et que la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes a fait une proposition d'achat pour un coût de 13 680.00 Euro.

Madame Le Maire mentionne que les frais de géomètre, si besoin, et de notaire seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Madame Le Maire indique que la valeur du bien, section ZB, N° 61 a été calculée sur la base de l'évaluation des domaines, demandée par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes pour la parcelle section ZA, N° 127 (voir courrier de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes en annexe).

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessous par Madame Le Maire.
- Accepte de vendre à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes le terrain cadastré section ZB, N° 61, pour un coût de 13 680.00 Euro.
- Dit que les frais de géomètre, si besoin, et de notaire seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.
- Dit que la SELARL Fieuzet / De Laval / Patino, Avenue Jean Nénazet à Varilhes, sera en charge des opérations nécessaires pour mener à bien cette vente.
- Autorise Madame Le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VI/ Proposition de demande de financement auprès de la Région Occitanie pour l'aménagement Avenue de Foix.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement de la traverse, tranche 1, Avenue de Foix. Elle précise qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département et qu'il serait nécessaire de déposer également un dossier auprès de la Région dans le cadre du projet « Bourg-Centre ».

L'Assemblée, après délibération, accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette affaire.

VII/ Information concernant les modifications d'ouverture au public de la Brigade de Gendarmerie.

Madame Le Maire indique que les horaires d'ouverture au public de la Gendarmerie de Varilhes vont être modifiés. Afin d'augmenter les heures de patrouille, la plage d'horaire d'accueil au Public à la Gendarmerie va être réduite. En cas de besoin, les personnes pourront être mises en rapport avec l'équipe en patrouille après appel à l'interphone.

VIII/ Information concernant le contrat PEC et le poste d'ATSEM crée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Madame Le Maire indique que plusieurs offres ont été reçues dans le cadre de l'ouverture du contrat « Parcours Emploi Compétence » (PEC) pour les écoles de Varilhes et Laborie.

Mme Cassandra CANNAMELA, titulaire d'un CAP Petite Enfance, a été retenue. Elle débutera sur son poste dès la validation de son contrat par Pôle Emploi.

IX/ Proposition de modification du régime indemnitaire d'un technicien territorial.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 28 septembre 2010 concernant le régime indemnitaire d'un technicien territorial principal, à savoir M. Jean-Pierre Mazières.

Madame Le Maire précise qu'il serait nécessaire de modifier cette délibération afin d'augmenter de 5 Euro l'indemnité de cet agent.

En effet, M. Jean-Pierre Mazières intervient depuis le 1^o juillet 2018 en remplacement de l'agent en charge des différentes activités liées au fonctionnement de la station d'épuration lorsque ce dernier est absent pour raison de congés, formation, maladie ou autres...

Madame Le Maire indique que l'indemnité mensuelle spécifique de service passerait donc de 360.00 Euro à 365.00 Euro.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide à l'unanimité les informations données ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que l'indemnité mensuelle spécifique de service sera de 365.00 Euro pour Jean-Pierre Mazières, technicien principal.
- Dit que cette activité ayant débuté au 1^o juillet 2018, il est nécessaire d'appliquer cette augmentation depuis cette date-là, soit le 1^o juillet 2018.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

X/ Régie des Eaux : Marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'eau potable Avenue du Général De Gaulle et Avenue de Foix, choix du prestataire.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'un marché de travaux a été lancé pour la réhabilitation du réseau d'eau potable Avenue du Général De Gaulle et Avenue de Foix dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse.

L'avis de publication a été publié dans la Dépêche et la Gazette Ariègeoise.

Madame Le Maire précise que ce marché de travaux comporte :

- Le remplacement de 420 mètres linéaires de réseau
- Le remplacement de 65 mètres linéaires de branchement
- Le remplacement de 42 branchements d'eau
- Le remplacement de 3 vannes
- Et la réfection de la voirie.

Sept entreprises ont demandé le dossier de consultation et seule l'entreprise SNS COLAS Sud-Ouest, 09120 Varilhes, a adressé une offre à la Mairie de Varilhes, pour un montant de 137 218.00 Euro HT.

Madame Le Maire donne lecture du rapport d'analyse de l'offre et compte tenu des éléments fournis, propose de retenir cette offre et de signer le marché de travaux avec l'entreprise SNS COLAS Sud-Ouest.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de retenir l'offre de l'entreprise SNS COLAS Sud-Ouest, 09120 Varilhes, pour la réhabilitation du réseau d'eau potable Avenue du Général De Gaulle et Avenue de Foix.
- Dit que l'offre s'élève à 137 218.00 Euro HT.
- Autorise Madame Le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

XI/ Régie des Eaux : Marché de travaux pour la réalisation d'un captage d'exploitation dans le cadre du projet de substitution du puits de la « Pétanque », choix du prestataire.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'un marché de travaux a été lancé pour la réalisation d'un captage d'exploitation dans le cadre du projet de substitution du puits de « La Pétanque ».

Le dossier de consultation des entreprises a été remis gratuitement à tout candidat jusqu'à la date limite de réception des offres.

Madame Le Maire donne lecture du rapport d'analyse de l'offre qui mentionne que deux entreprises ont adressé une offre en Mairie :

- La Société Forages Masse SAS, 17380 Chantemerle Sur La Soie, pour 37 200.00 Euro HT.
- La Société Sogama, 82140 Saint Etienne De Tulmont, pour 13 694.00 Euro HT.

Compte tenu des éléments du rapport d'analyse, Madame Le Maire propose de retenir la Société Sogama, pour un montant de 13 694.00 Euro HT.

L'Assemblée, après délibération,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de retenir l'offre de la Société Sogama, 82140 Saint Etienne De Tulmont, pour la réalisation du captage d'exploitation dans le cadre du projet de substitution du puits de « La Pétanque ».
- Dit que l'offre s'élève à 13 694.00 Euro HT.
- Autorise Madame Le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

XII/ Régie des eaux : portes ouvertes du 6 octobre 2018.

Madame Le Maire donne la parole à Michel Blandinières, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et d'Assainissement.

M. Blandinières rappelle que les portes ouvertes auront lieu le 6 octobre 2018 et propose de remplir le planning afin d'assurer la distribution du flyers informatif auprès des abonnés. Il

rappelle également que la Régie participera à la Fête des Associations du 8 septembre 2018 avec la Régie Municipale d'Electricité.

XIII/ Travaux de voirie dans le cadre des travaux sous mandat avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Madame Le Maire donne la parole à M. Eychenne pour la programmation des travaux de voirie 2018/2019.

Trois secteurs sont retenus :

- La Chapelle de Vals
- Le Chemin de Las Coumaninos : Partie 1
- Campagne de trous à boucher dans diverses rues de la Commune.

XIV/ Point sur l'estimation faite par le Service des Domaines pour le bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la rencontre avec l'OP HLM durant le mois de juillet dernier concernant des projets de création de logements sociaux sur la Commune.

A ce jour, l'estimation du Service des Domaines a été reçue en Mairie et après délibération, il est proposé de céder le bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie pour un montant de 200 000.00 Euro : 150 000.00 Euro pour l'estimation des Domaines + 10% + coût de la réfection de la toiture sur le bâtiment principal.

L'Assemblée autorise Madame Le Maire à engager des négociations jusqu'à 180 000.00 Euro maximum.

XV/ Questions diverses.

- Groupe Centenaire : M. Bonnefont souhaite obtenir un RDV auprès du 1^o RCP afin de faire un point sur la cérémonie du 11 novembre.

- Voie : M. Fabry rappelle les problèmes liés à la circulation Rue des Chevreuils. M. Eychenne indique que le tracé du STOP va être provisoire modifié et avancé en attendant de trouver une solution pérenne. De plus, les travaux de voirie prévus sur le Chemin de la Chapelle de Vals sécuriseront la circulation des piétons.

- Ecoles : Mme Dandine donne lecture de la demande faite par les Ecoles pour la prise en charge des frais de transports des enfants lors de la visite annuelle au Collège pour ceux qui rentrent en 6^{ième}.

L'Assemblée accepte de prendre en charge ces frais.

- Fête des Associations : M. Rescanières présente à l'Assemblée le planning de la journée.

- Essais sens unique Cité Fleurie : A ce jour il n'y a pas eu d'observation des riverains. Seule une lettre anonyme a été adressée à la Mairie. Le sens unique est donc validé. L'arrêté définitif sera pris. Contact sera pris avec le Conseil Départemental afin de définir le positionnement des deux ralentisseurs Route de Saint Félix.

- Terrains Cité Fleurie / Rue Jean Moulin : Relancer le géomètre pour le découpage.

- Place de La Libération : Il a été demandé de mettre en place un banc au niveau de la place de La Libération par le biais du signalement citoyen. Après délibération, la réponse est négative car la Place de La Libération est un parking.

- Prochain Conseil Municipal : le prochain CM aura lieu le 16 octobre avec intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Communauté d'Agglomération. La première partie de la réunion sera à huis clos.

- Café de France : la fermeture du Café est effective. Des propositions de reprises ont été faites.

- Fête locale d'Août : des réunions vont être programmées avec le Comité des Fêtes de Varilhes, les Commerces, les Elus et les Forains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25 et Madame Le Maire a accepté de donner la parole à une personne qui assistait au Conseil Municipal.

Les questions, auxquelles Madame Le Maire a répondu ont porté sur les travaux de la Route de Paris, ceux à venir de l'Avenue de Foix et la coupure de l'éclairage public la nuit.